POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

La Maison Sport Santé s'appuie aujourd'hui sur un réseau grandissant de médecins, éducateurs sportifs en APA, associations de patients, structures sportives, organismes de santé ainsi que sur le Centre Hospitalier d'Antibes pour orienter et répondre au mieux aux besoins des personnes selon leur profil et leurs pathologies.

VOUS ÊTES MÉDECIN ET VOUS SOUHAITEZ PRESCRIRE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE (APA) À VOTRE PATIENT ?

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'une Activité Physique Adaptée est obligatoire. Tout médecin peut prescrire une ordonnance d'APA.
Si vous le souhaitez, vous pouvez télécharger la prescription médicale et rejoindre les 153 médecins du bassin antibois qui prescrivent de l'Activité Physique Adaptée à leurs patients.

Une fois ce certificat en main, votre patient devra contacter la Maison Sport Santé au 06 21 42 65 20 pour convenir d'une date de rendez-vous de prise en charge, d'orientation et commencer le programme.
Des affiches/flyers de présentation de nos dispositifs à destination de votre salle d'attente peuvent également vous être fournies sur demande.

UNE FORMATION COMPLÉMENTAIRE OU DE L'AIDE POUR PRESCRIRE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE ?

Vous souhaitez connaître en détails les dispositifs d'APA mis en place par la Mairie d'Antibes (activités proposées, patients concernés …) ?

- Contactez la Maison Sport Santé
  210 Av Jules Grec - 06600 Antibes
  Tel : 04 92 90 53 40 / 06 21 42 65 20
  Formulaire de contact

Vous souhaitez des informations à caractère médical ?

- Contactez le Centre Régional Médico Sportif d'Antibes (CRMS)
  Centre Hospitalier d'Antibes Service Cardiologie
  107 Avenue de Nice - 06600 Antibes
  Tel. 04 97 24 78 26
  Mail : medecine.sport@ch-antibes.fr

Association loi 1901, créée à l'initiative de la Municipalité et intégré dans le service cardiologie du Centre Hospitalier depuis 1981, le CRMS assure des missions de santé publique, d'explorations fonctionnelles et de suivi des sportifs et des personnes pratiquant des activités physiques, d'information du public et de formation des professionnels de santé et du sport.

Une consultation Sport Santé avec des bilans spécialisés a été mise en place pour permettre la délivrance des certificats médicaux, en lien avec les médecins traitants, et orienter les patients vers des activités physiques et des structures adaptées à leurs pathologies. Le CRMS est à la disposition des médecins qui le souhaitent pour toute information utile.

VOUS ÊTES UN AUTRE PROFESSIONNEL DE SANTÉ SOUHAITANT ORIENTER UN PATIENT VERS UN DE NOS DISPOSITIFS ?

Kinésithérapeutes, ostéopathes, infirmiers, pharmaciens…, n'hésitez pas à contacter la Maison Sport Santé et à orienter vos patients vers leurs médecins traitants.

HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS
24 Cours Masséna,
06600 Antibes